

Ambert Livradois Forez	<h1>Instruction</h1>		
Rédacteur David TOURNEBIZE	Vérificateur François FOURNIOUX	Président d'ALF DAURAT Jean Claude	Date de rédaction 22/10/18

Destinataires : Agents des déchetteries

Objet : Consignes en cas d'incendie

1 – Prévenir les pompiers : 18 OU 112

**2 – Prévenir le responsable de service :
06 28 91 30 14 ou 06 31 12 61 06**

3 – Le site est sur rétention pour éviter toute pollution par rejet d'eaux souillées aux réseaux d'assainissement.

En cas d'incendie il faut impérativement fermer la vanne du déboureur situé sur votre site.

Pour cela il faut se munir de la grande clé en « T » et de sa rallonge pour actionner la vanne du déboureur pour obstruer le tuyau d'évacuation.

Si trop difficile, demandez de l'aide aux pompiers pour réaliser cette opération avant que trop d'eau ne soit utilisée sur le site par ces derniers.

Si besoin indiquer aux pompiers que votre site est équipé d'une citerne souple de 120 m3 d'eau accessible par la bouche d'eau bleue.

Cette note prend effet à compter du 22/10/18.